Graine d'info n° 5 – Novembre 2026

Intervention du MNLE 93 à la soirée ciné-débat du 9 novembre 2026 au Kosmos de Fontenay-sous-Bois autour du film "Au fil de l'eau, de l'insouciance à la désobéissance" de Georges Tillard dans le cadre du Festival Alimenterre.

Nicole Picquart et François Chaumeau participaient à cette rencontre et répondent aux questions posées.

1. De l'insouciance à la prise de conscience : quel est notre rapport à l'eau ?

Pourquoi l'eau est-elle une ressource que l'on considère encore trop souvent comme acquise, alors qu'elle est au cœur des équilibres écologiques et de notre vie quotidienne ?

- *Quels sont aujourd'hui les principaux signes de fragilisation de la ressource en eau : pollution, raréfaction, sécheresses ou dégradation des milieux aquatiques ?*
- *Dans quelle mesure nos modes de vie et de consommation contribuent-ils à cette situation ?*
- *Pourquoi les conséquences de la crise de l'eau restent-elles parfois invisibles, notamment en milieu urbain ?*

Nicole - En France on tourne le robinet et on a de l'eau potable. On pense que cette situation va continuer indéfiniment. C'est ainsi parce qu'on a un réseau de canalisations pour acheminer l'eau, des usines pour la rendre saine, qui est le résultat de l'industrialisation du 19e siècle. Dans d'autres pays où ces infrastructures n'existent pas la situation peut être très problématique. Mais elle l'est aussi dans les territoires ultramarins comme aux Antilles, en Guyane, à Mayotte ou à la Réunion où le raccordement à l'eau potable n'existe pas partout.

Selon un rapport de l'Unicef publié début novembre les attaques contre les systèmes d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène, se sont énormément multipliées dans les 5 dernières années en Afrique, au Moyen-Orient, dans les pays qui subissent la guerre et de nombreux conflits, privant des millions de personnes d'eau potable et exposant les enfants à de nombreuses épidémies.

Avec le réchauffement climatique et l'été caniculaire que nous avons vécu, tout le monde constate que la sécheresse peut tout envahir et que nous pouvons réellement manquer d'eau. L'Office Français de la Biodiversité informait que 50% des cours d'eau étaient à sec dans tout le pays fin septembre : la situation la plus grave constatée depuis 2012 avec plus de 60.000 personnes encore privées d'eau potable début octobre.
La sécheresse extrême peut provoquer des incendies incontrôlables comme ceux qu'on a vus en Gironde et dans les Landes. Le pendant de la sécheresse ce sont les fortes pluies qui arrivent ensuite et qui vont créer de graves inondations comme dans le sud ou le nord de la France. Ces inondations ont plusieurs causes : l'artificialisation des sols qui empêche l'eau de s'infiltrer, l'extension de l'urbanisation, l'agriculture intensive et la non diversification des cultures qui fragilisent les sols, les conséquences du remembrement qui a détruit des arbres et des haies indispensables pour retenir l'eau, et comme le montre le film la fermeture d'écluses qui empêche l'eau de s'écouler jusqu'à la mer.

On constate aussi des nappes phréatiques très dégradées. Une enquête menée par plusieurs médias, dont Reporterre et Médiacités, a démontré que près de 1700 de nos cours d'eau étaient contaminés par des polluants chimiques : hydrocarbures, nitrates, pesticides, métaux lourds, résidus médicamenteux, etc. Depuis 1980 plus de 6000 captages d'eau potable ont dû être fermés du fait de leur contamination par les pesticides et les nitrates.

Contact & liens utiles : Courriel : mnle-93@orange.fr - Facebook : MNLE93 - Site : mnle.fr

François - Et sur Paris, petite couronne ? Malgré l'absence de pluie et la chaleur, l'eau potable a toujours été disponible à nos robinets. Plusieurs barrages réservoirs situés en amont de la région parisienne ont permis d'alimenter la Marne et la Seine tout l'été et continuent à le faire. Au mois d'août, environ 60% du débit de la Seine et de la Marne provenaient de la restitution d'eau de ces barrages.
Ces barrages réservoirs sont alimentés en hiver et au printemps par de l'eau de la Marne, de l'Aube, de la Seine et de l'Yonne. Ils contribuent à la réduction des dégâts lors des crues et assurent le soutien des débits en période estivale. Sans eux, l'alimentation en eau potable des agglomérations situées en aval, Troyes, Paris, etc. serait difficile, tout comme la navigation, la production d'énergie. La Seine est un petit cours d'eau par rapport à la population qui en dépend.

2. L'eau : une ressource naturelle, un bien commun et un enjeu de pouvoir

Qui décide de l'utilisation de l'eau, et comment garantir un accès équitable à cette ressource essentielle ?

- *Quels sont les principaux conflits d'usage autour de l'eau entre agriculture, industrie, activités économiques et besoins des populations ?*
- *Comment les pratiques agricoles et les choix d'aménagement du territoire influencent-ils la quantité et la qualité de l'eau disponible ?*
- *Qui doit être tenu responsable de la pollution de l'eau et qui doit financer sa préservation ?*
- *Comment concilier les besoins des territoires, la préservation des éco-systèmes et le droit de toutes et tous à une eau de qualité ?*
- *Quel rôle les collectivités territoriales peuvent-elles jouer dans la protection de la ressource ?*

Nicole - L'eau est considérée par le Code de l'Environnement comme un « patrimoine commun de la nation », personne n'en est propriétaire, son usage appartient à tous dans le respect de l'équilibre des milieux naturels. Mais en fait l'eau est accaparée par de nombreux intérêts privés : l'agrobusiness avec les mégabassines, le BTP qui a besoin de sable et des gravières dans lesquelles ils enfouissent leurs déchets, les datacenters qui utilisent de l'eau potable pour refroidir leurs serveurs.
Sans oublier les multinationales de l'embouteillage qui ont une grande part de responsabilité, comme Nestlé qui est poursuivie en justice pour décharges sauvages et pollutions par le plastique, ceci grâce à la vigilance des citoyens regroupés dans le réseau Stop Embouteillage.

Le réchauffement climatique s'accélère et provoque de nombreux dérèglements. Face à cela les solutions apportées par le gouvernement, mais aussi au niveau européen, sont catastrophiques et en recul par rapport à ce qu'il serait nécessaire de faire pour préserver l'environnement et la ressource en eau. Des lois sont adoptées sous la pression des lobbies, comme la Loi d'urgence agricole qui réintroduit certains pesticides sous prétexte qu'ils ne seraient pas interdits dans d'autres pays européens, au détriment de la santé publique et de celle des agriculteurs eux-mêmes.
Cette loi donne plus de pouvoirs au préfets et enlève une partie des possibilités d'actions des citoyens en brisant l'équilibre que la loi sur l'eau de 1964 avait instauré avec la création d'instances comme les Comités de bassin et les Commissions locales de l'eau où se retrouvaient les élus, les usagers et les acteurs économiques. Ces derniers, en majorité les gros agriculteurs, auront dorénavant une représentation relevée de 30% au détriment des usagers.

François - Trois collèges existent dans une commission locale de l'eau : Etat, Collectivités, Usagers. Le collège Etat doit représenter au plus 50% des membres, le collège usagers au moins 25% et le collège collectivités au moins 50%. Ainsi pour le SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer, le collège collectivités (communes, EPCI, Département, Région, EPTB, PNR...) = 38 membres, le collège usagers (associations, syndicats eau potable, chambres consulaires, organisations professionnelles…) = 19 membres,

le collège Etat (Préfectures, OFB, AESN, ARS, DRIEAT…) = 11 membres.
La surreprésentation agricole globalement observée en France est liée à la représentation des organisations professionnelles dans le collège usagers et dans le fait qu'en milieu rural les représentants des collectivités dans le collège collectivités sont également souvent issus du monde agricole. Ce n'est donc pas lié à un collège agricole mais à la sociologie des élus en milieu rural.

Nicole - L'autre aspect qui fragilise l'eau est l'accroissement de la pollution et la dégradation des milieux aquatiques. Une grande partie de cette pollution vient de l'agriculture intensive qui utilise des pesticides qui dégradent la nappe phréatique. On connaît le résultat en Bretagne avec les algues vertes, ou bien en vallée du Rhône avec le déversement des rejets des industries chimiques comme Arkema et Daikin.
Le principe pollueur-payeur est inscrit dans le Code de l'environnement mais n'est pas appliqué comme il le devrait en fonction de choix politiques. Il existe une redevance pour pollution diffuse que devraient percevoir les Agences de l'eau sur les ventes de pesticides, qui ont des taux différents selon leur dangerosité. La liste est revue chaque année par les ministères de l'écologie et de l'agriculture et Générations Futures vient de montrer que 25 substances dangereuses en avaient disparu.

Cela pose la question de qui va payer les coûts de dépollution liés aux pesticides, aux PFAS, qui sont estimés aujourd'hui à des milliards d'euros par an : ce n'est pas aux usagers de payer mais aux pollueurs qui le font en toute connaissance de cause. La vigilance des citoyens et des associations est fondamentale pour dénoncer les situations. C'est le cas dans le procès lancé contre les industries chimiques de la vallée du Rhône par plusieurs associations et 200 plaignants. Mais il est nécessaire aussi que les élus soient mieux informés et formés pour prendre en compte tous ces aspects liés à la qualité de l'eau et à sa protection et prendre les décisions qui s'imposent.

François - Revenons à ces barrages réservoirs mentionnés plus haut. Ces ouvrages, dont la capacité totale dépasse 800 millions de m³, sont gérés par un établissement public territorial de bassin (EPTB Seine Grands Lacs) dont sont membres plusieurs collectivités. Il s'agit d'une gestion publique d'ouvrages, dont la construction ne s'est sans doute pas faite sans difficultés (expropriation, noyage de nombreuses terres …) mais qui bénéficient à un ensemble d'usagers directs ou indirects : tourisme autour de ces barrages, production d'eau potable, énergie, navigation, agriculture. Cette gestion publique et le bénéfice partagé en font des objets bien différents des "bassines" telle que celle de Sainte-Soline.

3. De la sensibilisation à la désobéissance : quelles formes d'engagement ?

À quel moment la prise de conscience ne suffit-elle plus et conduit-elle à la mobilisation, voire à la désobéissance ?

- *Pourquoi certaines personnes choisissent-elles des formes de mobilisation qui sortent du cadre habituel ?*
- *Quelle place la désobéissance civile peut-elle occuper dans la lutte environnementale ? Où se situent ses limites ?*
- *Quelles formes d'action permettent réellement de faire évoluer les décisions publiques et les pratiques ?*
- *Comment le MNLE articule-t-il sensibilisation, mobilisation citoyenne et action collective pour défendre l'eau ?*

Nicole : Les citoyens sont de plus en plus contraints à la désobéissance devant l'impunité de certains secteurs qui sont soutenus par les pouvoirs publics au détriment de l'intérêt général, de la santé, de la préservation de l'environnement et de la biodiversité.

Prenons le cas des mégabassines. C'est une façon pour les gros agriculteurs, les céréaliers en général, de s'accaparer l'eau. L'irrigation se fait au détriment du territoire, comme l'assèchement du marais poitevin, parce que l'eau est pompée directement dans la nappe phréatique. Ce système ne résout rien, l'eau s'évapore, comme elle est stagnante elle est sujette au développement de microbes et elle se dégrade.

Le MNLE était présent à Sainte-Soline en 2023. La répression a été à la fois inimaginable et absurde : on a utilisé des armes de guerre pour défendre un trou ! Aujourd'hui de nombreux militants sont poursuivis pour des actions de dégradation dont ils ne sont pas directement responsables, comme Julien Le Guet porte-parole de "Bassines Non Merci !" assigné à résidence sous bracelet électronique pendant 6 mois. Les lanceurs d'alerte et les militants qui défendent l'environnement et le vivant sont considérés aujourd'hui comme des terroristes alors que leurs combats sont nécessaires au développement d'une société plus juste et vivable.
Mais ceci n'a pas réduit Julien Le Guet au silence car de son grenier où il monté une radio intitulée "6 mois ferme ?" il diffuse tous les lundis à 12h des infos et donne la parole aux militants qui luttent pour l'eau.

Nous étions présents au 2e Forum des Mouvements de l'Eau à Toulouse les 10 et 11 octobre dont le titre était « Reprendre le pouvoir sur l'eau ». Pendant deux jours des militants de 80 organisations différentes ont discuté toutes ces questions : qui décide, qui pollue, comment préserver l'eau et la partager équitablement, comment protéger sa qualité. Nous sommes maintenant en train de préparer un manifeste sur la base des propositions qui ont été exprimées, afin d'interpeller les candidats aux prochaines élections. Nous avons aussi décidé d'une mobilisation nationale qui se ferait le dimanche 21 mars 2027, la veille de la journée mondiale de l'eau, pour donner la visibilité la plus grande à cet enjeu vital dans la campagne électorale.

4. Agir à notre échelle : comment protéger l'eau sur nos territoires ?

Concrètement, que pouvons-nous faire, individuellement et collectivement, pour préserver l'eau et peser sur les décisions qui la concernent ?

- *Quelles actions sont les plus efficaces pour protéger durablement les ressources en eau ?*
- *Comment les habitants peuvent-ils s'impliquer dans les décisions concernant l'eau sur leur territoire ?*
- *Quel rôle les associations et les collectifs citoyens peuvent-ils jouer face aux décideurs publics et aux acteurs économiques ?*
- *Comment mieux sensibiliser les jeunes et les familles à ces enjeux ?*
- *À Fontenay-sous-Bois et plus largement en Île-de-France, quels enjeux liés à l'eau mériteraient davantage d'attention ?*

Nicole - Nous sommes confrontés aujourd'hui au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, le SEDIF, qui contrôle la production et l'approvisionnement en eau potable d'une grande partie de la région parisienne, et qui en a confié la gestion par délégation de service public à Veolia depuis 1923. Il développe un projet de traitement membranaire haute performance (l'osmose inverse basse pression) dans ses 3 usines – Neuilly-sur-Marne, Méry-sur-Oise et Choisy-le-Roi – qu'il va équiper pour un montant d'investissement annoncé de plus d'un milliard d'euros, dont le coût sera à terme réparti sur les factures des usagers.
Dans le contexte actuel de révolte sociale quant à la vie chère, la question du prix de l'eau doit être posée et la façon dont on peut sortir de cette situation. On peut changer les choses si les élus en ont la volonté, à travers la création d'une régie publique de l'eau.
La régie municipale Eau de Paris existe depuis de nombreuses années et utilise d'autres procédés bien moins coûteux pour maintenir la qualité de l'eau. Elle mène également, avec le

soutien de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, un travail de prévention à la source en aidant financièrement les agriculteurs à passer en bio afin d'éviter l'utilisation des pesticides et les problèmes de pollution.
D'autres territoires ont créé récemment leur régie publique de l'eau : Est Ensemble, Grand Orly Seine Bièvre, pour ne citer qu'eux. Ils ont contribué à la baisse du prix de l'eau potable sur les factures des usagers, ce qui est logique puisqu'il n'y a plus d'actionnaires à payer.

Avec les changements d'équipes municipales aujourd'hui on peut modifier les choses. C'est le cas à Plaine Commune qui étudie la question de la sortie du SEDIF et de la création d'une régie publique de distribution.
Mais il faudrait que cette situation du passage en régie publique soit actée comme une décision sur laquelle on ne peut pas revenir, parce qu'on se rend compte qu'un basculement politique d'une municipalité peut tout remettre en cause.
Il faut sortir l'eau des logiques marchandes et il y a une réelle bataille politique et culturelle à mener pour que les mesures prises soient en adéquation avec les besoins de tous, tant au niveau de sa disponibilité que de sa qualité.

Pour cela il est important de bien comprendre son fonctionnement qui reste assez complexe et très diversifié en France et d'élargir les espaces de discussion et d'échange comme on le fait ce soir autour d'un film, avec des actions d'éducation populaire en direction des familles, ne serait-ce que pour expliquer la facture d'eau qui est bien souvent inconnue quand on habite un logement social et sur laquelle les usagers n'ont aucun moyen de contrôle.
Il faut également faire connaître les solutions qui existent pour préserver l'eau comme le démontre ce film.

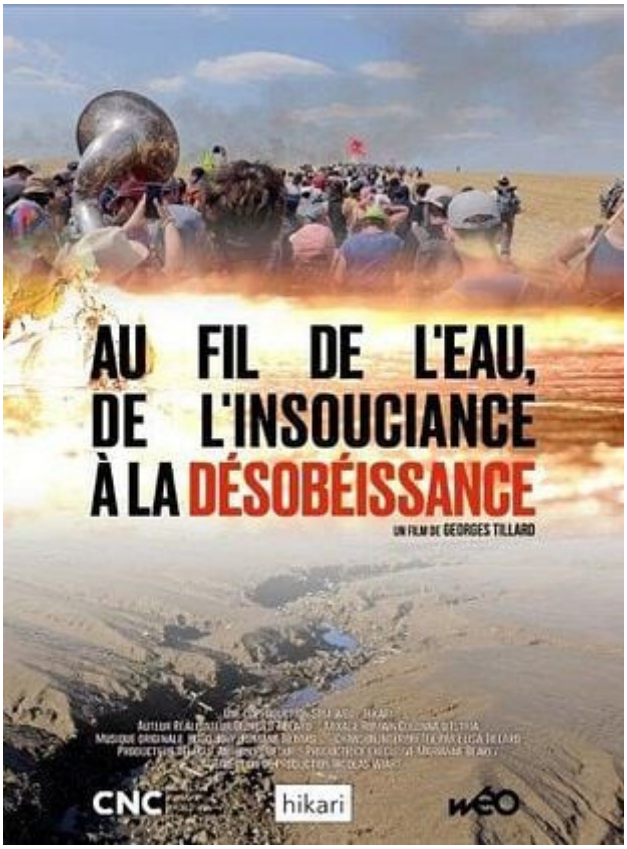

*Ce film documentaire français réalisé par **Georges Tillard** en **2024** porte sur la gestion de l'eau comme bien commun face aux sécheresses, aux inondations et aux choix agricoles, industriels et d'aménagement du territoire.*
Menée à la première personne du singulier, l'enquête traverse plusieurs territoires en France, du Pas-de-Calais à Sainte-Soline, en passant par Rennes et Toulouse.

- *Il met en avant des initiatives locales et rappelle que des alternatives existent, mais que leur mise en œuvre dépend de choix politiques et d'une mobilisation citoyenne.*